

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 MARS 2019

Convocation : 14 mars 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le 21 mars, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, V. Schaal, Ph. Rouby, J-M. Raoult, D. Godard, V. Varin, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon, G. Guerbois.

Absents excusés : Y. Leipert (pouvoir à J. Poussard), F. Colin-Manderscheid

Absents : E. Martin-Gbeassor

Secrétaire de séance : V. Varin

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2019 a été approuvé à l'unanimité.

INSTAURATION DU RIFSEEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, abroge les indemnités instaurées par la délibération 2016/14 du 31 mars 2016, instaure le nouveau Régime d'Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Indemnitaire (RIFSEEP), et en fixe les plafonds suivants :

Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions, et à l'expertise (IFSE) :

Groupe 2 - Catégorie B – Rédacteurs :	5500 €
Groupe 2 – Catégorie C – Adjoints techniques	3630 €

Complément individuel annuel (CIA)

Groupe 2 - Catégorie B – Rédacteurs :	4500 €
Groupe 2 – Catégorie C – Adjoints techniques	2970 €

AMORTISSEMENTS

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue du Bourg, réalisés en 2018 en partenariat avec Energie Eure et Loir, pour un montant total de 74 850.00 €, le paiement de ces travaux doit faire l'objet d'un amortissement.

A l'unanimité, le Conseil décide d'amortir cette somme selon les modalités suivantes :

- 35050.00 € correspondant à la première partie du versement pour les travaux et aux frais d'instruction du dossier, sur 10 ans, soit 3505,00 € par an, à compter de 2019,
- 5200.00 € correspondant aux frais de coordination avec Energie Eure et Loir, sur 10 ans, soit 520.00 € par an à compter de 2019,
- 34600.00 € correspondant à la seconde partie du versement pour les travaux, sur 10 ans, soit 3460,00 € par an, à compter de 2020

MANDATEMENT D'UNE DEPENSE ANTICIPEE AU BUDGET 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le comptable public à payer et liquider un mandat de dépense correspondant au renouvellement du droit de cession des logiciels Segilog, pour un montant de 2304.00 € HT avant le vote prochain du budget.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Madame le Maire rappelle que le marché de fourniture d'énergies de la commune se termine au 31 décembre 2019. Afin de permettre à Energie Eure et Loir de procéder au lancement du prochain marché, elle explique la nécessité de s'inscrire dans la démarche d'adhésion au groupement de commandes formé par les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, et dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune de Guainville au groupement de commandes précité pour la fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique.

14 JUILLET 2019 – CHOIX DU TRAITEUR

Sur proposition de la commission culture réunie le 18 mars 2019, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société LEROY TRAITEUR pour le repas du 14 juillet 2019, pour un prix de 18,50 € par personne.

ETUDE DE DEVIS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions suivantes :

- la proposition de la société MANELEC pour procéder aux travaux de réparation du coffret de commandes du portail des logements sociaux situés au 385 rue du Bourg, pour un montant de 1098 € HT.
- la proposition de la société ATM INFORMATIQUE pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante destinés à aider la population dans leurs démarches administratives en ligne, pour un montant de 1028 € HT
- La proposition de la société LUSITANO INGENIERIE pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de voirie sur la partie Nord de la rue du Bourg au taux de rémunération de 6.95 %, et des travaux de rétrécissement de la chaussée de cette même voie au taux de rémunération de 6.97 %.

RESOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le Conseil municipal de Guainville décide à l'unanimité de soutenir la résolution finale de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, adoptée lors du congrès de l'AMF de 2018.

SAISINE DES PARLEMENTAIRES – MULTIPLICATION DES ANTENNES TELEPHONIQUES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de saisir les parlementaires afin qu'une législation précise sur les implantations d'antennes téléphoniques soit rapidement adoptée par le gouvernement, pour éviter leur multiplication anarchique sur le territoire national.

Informations diverses

-Suite au passage de leurs collaborateurs sur la commune le 5 février dernier, la Direction Départementale des Territoires a actualisé la carte des aléas des zones inondables sur le territoire de Guainville. Cette dernière sera consultable en mairie pendant les horaires de permanence d'accueil au public et sur le site internet de la commune. Les propriétaires des parcelles situées aux abords des cours d'eau de Guainville seront prochainement convoqués à une réunion de concertation sur l'entretien des ruisseaux de la commune.

-Un rallye cyclotourisme organisé par l'Union Vélocypédique Orgerussienne passant notamment par Guainville aura lieu le 12 mai prochain.

-L'Association Flora Gallica organise une exposition intitulée « Plus jamais ça » dans les locaux de l'Ecomusée des Vignerons et Artisans du pays Drouais jusqu'au 31 décembre 2019, afin de sensibiliser le public sur les conséquences dramatiques des guerres de 1870, de 1914-1918 et de 1939-1945.

-L'association Eure et Loir Nature revient sur l'édition 2018 de la Semaine de l'Arbre qui a mobilisé 24 communes d'Eure et Loir autour d'ateliers, de conférences et de plantations d'arbres.

-Un frêne et un noyer provoquant des dégâts sur la voirie ont été coupés au hameau de Ritoire.

-Le Conseil Départemental a procédé à plusieurs travaux sur le territoire de la commune, notamment sur le dallot situé rue des Lavoirs à Ritoire, ainsi qu'une modification des caniveaux au niveau du pont de chemin de fer des Cardinaux, destinée à mieux absorber les eaux de la source existante. Un renforcement du goudron au-dessus des buses qui ont été changées aux Moreaux à l'automne dernier aura lieu la semaine prochaine.

-L'Agglomération du Pays de Dreux va procéder en 2019 à un contrôle des installations d'assainissement non collectif sur toutes les propriétés de la commune disposant d'un tel dispositif. Une réunion sera organisée par l'Agglomération vraisemblablement le 2 mai prochain sur la commune pour informer les habitants sur les modalités de cette intervention.

Tour de table

G. Guerbois évoque la présence d'un nombre important de ragondins causant de nombreux dégâts sur le territoire communal. Madame le Maire indique que le président de l'association de chasse sera contacté pour tenter de réduire les colonies environnantes.

Sur évocation également de M. Guerbois, Madame le Maire revient sur le courrier reçu de M. Aubert, domicilié aux Moreaux, faisant état d'importantes inondations causées par le Chertemps sur sa propriété, du fait de l'obstruction des caniveaux permettant l'écoulement des eaux sous la route communale. Ce courrier adressé à Madame le Maire a fait l'objet d'une réponse. Des questions ont été posées aux services de la DDT sur l'éventuelle possibilité d'installer un caniveau avec grille si les buses doivent être remplacées. La commission des chemins se rendra sur place.

M. Barathon revient sur les poteaux endommagés à la Bâte pour lesquels la réparation tardive rend les installations aussi précaires qu'avant intervention des techniciens. Elle fait part du mécontentement des habitants du hameau à ce sujet. Elle indique également qu'un câble de la fibre semble s'être décroché sur la route vers Gagneauville à la Bâte. Des relances et signalements aux organismes compétents ont été effectués suite à ces constats.

D. Godard signale un affaissement de la route et la détérioration de l'enrobé rue de Gilles suite à la réalisation de la tranchée dans le cadre de l'enfouissement de la 20 000 volts.

J-M Raoult demande si les traces des actes de vandalisme survenus récemment aux abords de la salle polyvalente Daniel Bergin ont été nettoyées. Mme Poussard indique que les marques sont toujours présentes. D'autres membres du Conseil municipal ajoutent que les étangs de la Motte semblent aussi impactés par des comportements malveillants similaires.

Ph. Rouby indique que le cadenas de l'ancien accès au point vert des étangs de la Motte a été cassé et que d'encombrants déchets y ont illégalement été abandonnés.

Il revient également sur le budget du SMICA qui a été approuvé le 5 mars dernier.

Dans l'assistance :

M. Poussard interroge le Conseil municipal sur les composteurs que les habitants pouvaient se procurer gratuitement par le passé en mairie ; il souhaite savoir si ce procédé est toujours en vigueur. Mme Poussard indique que cette démarche était autrefois dévolue au SYROM, mais qu'il est désormais possible de se procurer un composteur auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux, en contrepartie d'une trentaine d'euros.

M. Glanard interroge le Conseil municipal sur les modalités du contrôle d'assainissement non collectif précédemment évoqué. Madame le Maire explique que cette démarche concernera toutes les habitations en assainissement non collectif, la validité des contrôles étant limitée dans le temps ; les contrôles effectués par la Communauté de Val d'Eure et Vesgre sont désormais caducs.

Il sollicite ensuite le Conseil municipal afin que les travaux à venir sur la rue du Bourg soient intelligemment planifiés dans l'année, de sorte qu'ils n'impactent pas le passage des véhicules agricoles en période de moisson et des transports scolaires. Mme Poussard indique que la durée des travaux est estimée à un mois et que les déviations nécessaires seront mises en place pour faciliter les déplacements des véhicules dans le secteur.

Il signale également une voiture brûlée vers le Vieux Château. Celle-ci a été retirée en début de semaine suite à un signalement auprès des gendarmes.

Il signale enfin une détérioration d'un portail SNCF située dans le virage en épingle au Nord de la rue du Bourg. Mme Poussard indique que le responsable s'est manifesté de lui-même auprès des services de la mairie, et qu'une tentative de signalement des dégâts a été effectuée auprès de la SNCF, sans parvenir toutefois à trouver un interlocuteur dédié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Pour extrait conforme

